



Conseillers en exercice	: 23
Présents	: 13
Représentés	: 00
Votes pour	: 13
Votes contre	: 00
Abstention	: 00

Séance du 2 avril 2026

Date de convocation : 27 mars 2026

Objet : Attribution de subventions aux associations pour l'année 2026

N°2026-04-02-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à vingt heures trente-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de Mollégès, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire du mois d'avril sous la présidence de Madame Corinne CHABAUD, Maire. Monsieur Benoit FABRE a été élu secrétaire de séance.

Présents : Tous les Conseillers Municipaux à l'exception de Maurice BRES et Manon PARRAUD

Françoise FARAUDO, Patrick MARCON, Corinne CHABAUD, Gilles CASTEAU, Frédéric FABRE, Vincent FAURE, Michel MANOTE, Benoit FABRE quittent la séance.

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 précisant que « L'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par décret (23 000 € décret n°2001-495 du 6 juin 2001), conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée ;

Vu la loi L 2312-1 et L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les propositions faites au Conseil Municipal par Madame le Maire, concernant les subventions accordées aux différentes associations communales, établissements et organismes publics pour l'année 2026,

Vu les conseillers municipaux ne prenant pas part au vote, étant donné leur appartenance au bureau d'une ou plusieurs associations subventionnées,

Le conseil municipal après avoir entendu les explications, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'accorder les subventions 2026 aux associations, établissements et organismes publics mentionnées ci-dessous, pour un montant total de 77 195 € réparti comme il suit :

ADMR	
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	800
AMICALE SAPEURS POMPIERS	1375
AMICALE SAPEURS POMPIERS BON LOTO	150
ASSOCIATION DES COMMERCANTS	600
COMITE DES FETES	45000
CYCLO VTT	500
DOIGTS AGILES	150
ECO PEPS	200
ES 13	600
FCM	6500
FCM BON LOTO	150
FCM VETERANS	500
FCPE COLLEGE ST ANDIOL	450
JSP	300
L ANASTYLOSE	200
LA CHRYSALIDE	350
LA COMPAGNIE BLEUE	250
LA MOLLEGEOISE	750
LES AMIS DE L ECOLE PRIMAIRE	1300
LES AMIS DE L ECOLE PRIMAIRE BON LOTO	150
LES PENELOPES	150
LOTUS YOGA	200
LI MANJO GRANOUIO	4400
LI MANJO GRANOUIO BON LOTO	150
MOLLEGES GROUP ART	600
MOLLEGES PETANQUE SENIOR	200
PROPRIETAIRES CHASSEURS	750
REMEMBRENCO	305
SPORT BIEN ETRE	200
SAINT ELOI	650
TENNIS CLUB	500
USEP ELEMENTAIRE	3050
USEP EXCEPTIONNELLE STAGE ANGLAIS	2000
COMITE DES FETES FETE EXCEPTIONNEL	3000
TOTAL	77195

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

À Mollégès, le 2 avril 2026
Corinne CHABAUD
Maire de Mollégès

